



LGMINFO N°315

<http://www.guebremariam.org/>

Lundi 11 septembre 2017

« Il y a une différence décisive entre les hommes, selon qu'ils peuvent se comporter envers les autres comme des spectateurs, ou qu'ils partagent au contraire sans cesse leurs souffrances, leurs joies, leurs fautes : ce sont ces derniers qui sont les vrais vivants. »

Hugo Von Hofmannsthal

Melkam addis amet
Joyeuses fêtes de nouvel an
Hannv ethionnian new year

BOURSES SCOLAIRES **ANNEE 2017 / 2018**

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E) peut apporter aux enfants français résidant à l'étranger et inscrits dans un établissement dispensant un enseignement français, **une aide à la scolarisation, sous forme de bourses**, lorsque leur famille ne dispose pas de ressources suffisantes pour assumer cette charge. Les dispositions réglementaires régissant ce système d'attribution de bourses sont définies aux articles D531-45 à D531-51 du Code de l'Education.

Le deuxième conseil consulaire en formation bourses scolaires se réunira le 6 octobre et examinera :

les demandes formulées par les familles installées dans la circonscription consulaire après la date limite de dépôt des dossiers lors du premier conseil ou des familles déjà résidentes dont la dégradation de la situation financière nécessite désormais le dépôt d'un dossier,

les demandes de révision sollicitées par des familles contestant la décision de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE),

les demandes de renouvellement présentées pour des élèves ayant échoué au baccalauréat ou par des familles qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier au premier CCB.

Les enfants pour lesquels une bourse est demandée doivent :

- être de **nationalité française**,
- être **inscrits au registre des Français** de l'Ambassade de France en Ethiopie,

- **résider en Ethiopie** avec au moins l'un de leurs parents.

Les familles souhaitant déposer une demande de bourses scolaires sont invitées à **retirer les formulaires et la liste des pièces à fournir auprès de Monsieur l'Intendant du Lycée franco-éthiopien GUEBRE MARIAM** ou auprès des services consulaires de l'Ambassade.

La date limite de réception des dossiers est fixée au lundi 2 octobre 2017.

Conformément aux instructions de l'AEFE, tout dossier déposé après cette date sera automatiquement rejeté./

Les dossiers complets doivent être déposés auprès de la section consulaire de l'Ambassade de France du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et les après-midi uniquement sur rendez-vous à prendre auprès

de julien.riom@diplomatie.gouv.fr

Magalie.boulouin@diplomatie.gouv.fr

Elaboration d'une procédure de formation concernant les enseignants recrutés locaux

L'enseignement est un métier qui nécessite de multiples compétences : maîtrise disciplinaire, compétences didactiques, aptitudes et savoirs-être pédagogiques... Il faut toujours connaître beaucoup pour transmettre un peu : cette surabondance du savoir savant sur le savoir enseigné n'étant que l'une des très nombreuses conditions d'une pédagogie efficace.

Chaque année, le lycée recrute de nouveaux enseignants en contrat local. Il s'agit de donner à ces professeurs parfois débutants une formation interne suffisamment porteuse pour étayer leur prise de poste.

Lors de la prérentrée, un atelier s'est tenu sur ce sujet afin d'établir une procédure formalisée concernant leur formation.

Recrutement des candidats :

La commission de recrutement est composée du chef d'établissement et de son adjoint assistés de l'EEMCP2 ou d'un enseignant référent de la discipline concernée.

Recrutement anticipé : prévoir une semaine de stage avant la rentrée ou en fin d'année scolaire.

Les disciplines faisant l'objet de procédures de recrutement seront coordonnées, en termes de formation, soit par un EEMCP2 soit, à défaut, par un **professeur référent formation**.

Directement après le recrutement :

Entretien avec l'EEMCP2 : réalisation d'un **bilan de compétences** et présentation des missions d'un enseignant, élaboration d'un **profil de besoins** personnalisé et d'un **plan de formation** adapté : compétences disciplinaires et niveau de classe envisageable, besoins en didactique et en formation à la gestion des classes...

➔ Remise d'un « kit » de l'enseignant : cours, ressources et bases documentaires, sujets et corrigés type...

Phase d'observation dans les classes : le nouvel enseignant assiste à des cours et prend progressivement en charge des séquences ponctuelles en co-animation avec son tuteur.

➔ Durée : entre 1 et 2 mois selon l'appréciation du tuteur EEMCP2

Prise en charge des classes et du service : encadrée par des séquences d'observation du tuteur.

Formations ponctuelles dans l'établissement : selon un calendrier établi en début d'année scolaire par la commission de formation (présidée par le chef d'établissement et son adjoint, présence de l'équipe des EEMCP2 et des enseignants référents formation)

Durant l'année scolaire : poursuite des visites conseil et du tutorat.

En bref

La plateforme France Université Numérique a publié la liste des MOOC (cours en ligne) proposés prochainement :

<http://r.news1.fun-mooc.fr/2t9801rvk9qvbf.html>

Alain Frontaile, formateur à AGIR, revient au lycée pour former des enseignants débutants du premier degré. Son intervention se fera du 6 au 29 septembre. Elle revêt plusieurs aspects : accompagnement dans la classe, sessions de formation le mercredi après-midi.

Monsieur Estifanos, professeur de mathématique, absent depuis le jeudi 7 septembre, sera remplacé selon un planning qui sera affiché à la vie scolaire dès mardi matin.

Appel à candidature : animateurs d'Activités Extra-Scolaires

Les AES constituent pour les élèves du primaire des temps essentiels au bien-être des élèves et à l'harmonie éducative de leurs journées. Nous invitons celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent et qui possèdent des compétences dans ces domaines à signaler leur candidature auprès de madame la Directrice.

Planning de distribution des manuels scolaires des classes de collège au CDI

Les manuels scolaires des classes de lycée seront distribués, mercredi 13, jeudi 14 septembre et vendredi 15 septembre. Les élèves seront accompagnés par leurs professeurs ou par un membre de la vie scolaire.

Horaires	Mercredi 13 septembre
08h00-09h00	6 ^{ème} 3 : M. Morand
09h00-10h00	6 ^{ème} 4 : Mme Rosser
10h00- 11h00	6 ^{ème} 1 : M. Yared
11h00- 12h00	6 ^{ème} 2 : Mme Hermann
14h00-15h00	5 ^{ème} 4 : Mme Paris
15h00-16h00	3 ^{ème} 3 : Mme Alexandrenne
16h00-17h00	3 ^{ème} 4 : M. Gedion

Horaires	Jeudi 14 septembre
08h00-09h00	4 ^{ème} 3 : M. Yared
09h00-10h00	5 ^{ème} 5 : Mme Hiwot
10h00- 11h00	5 ^{ème} 2 : Mme Rosser
11h00- 12h00	4 ^{ème} 4 : M. Le Tallec
14h00-15h00	5 ^{ème} 3 : M. Tatak
15h00-16h00	6 ^{ème} 5 : M. Yared
16h00-17h00	5 ^{ème} 1 : M. Leroy

Horaires	Vendredi 15 septembre
08h00-9h00	3 ^{ème} 2 : M. Juin
09h00-10h00	4 ^{ème} 1 : M. Leroy
10h00- 11h00	3 ^{ème} 1 : Mme Lagard
11h00- 12h00	4 ^{ème} 2 : Mme Hiwot

Le proviseur adjoint

Communiqués de la Directrice de l'école Primaire

1. Les activités extra-scolaires

Les activités extra-scolaires ont lieu sur le temps de la pause méridienne, le soir après la classe ou encore le samedi matin. Des enseignants, des Asem, des intervenants extérieurs proposent des ateliers de chant, de danse, de peinture, de pratique de l'anglais ou encore de pratique sportive. Ces activités sont payantes et l'inscription se fait au bureau des AES situé dans le bâtiment de l'administration. Les inscriptions sont ouvertes **du 11 au 15 septembre** pour la première période. S'il n'y a plus de place disponible dans l'activité de votre choix nous vous invitons à remettre votre fiche d'inscription au responsable des AES qui la conservera pour vous proposer une place pour la période suivante.

2. La formation interne

Le plan de formation interne au Lycée met l'accent sur l'enseignement de l'oral pour l'année 2017-18. Les groupes de travail réuniront des enseignants de chaque niveau pour mettre en place une progression cohérente de la Ps au Cm2, des supports et des situations d'apprentissage dans le cœur des enseignements et dans le temps des Activités Pédagogiques Complémentaires.

3. Les bonnes résolutions pour la rentrée

les règles de vie à l'école



Les dessins sont publiés avec l'aimable autorisation de l'auteur, tous droits réservés © Jack KOCH. L'actualité de l'illustrateur est à retrouver sur la page Facebook Jack KOCH

Elections

La date des élections des représentants au conseil d'établissement, au conseil d'école et au conseil consultatif a été fixée au **lundi 16 octobre**.

Il sera cependant possible de voter par correspondance avant cette date.

Calendrier pour les conseils consultatif et d'établissement

Jeudi 28 septembre	Dépôt des candidatures à 16h au plus tard : secrétariat du proviseur
Mardi 3 octobre	Publication des candidatures et distribution des bulletins de vote aux familles et aux enseignants
Lundi 16 octobre	SCRUTIN Dépouillement des voix dans le bureau du proviseur
Mardi 17 octobre	Annonce des résultats

